

Bulletin d'information

Anciens ministres du culte Anciens membres des congrégations

Association pour une retraite convenable

Siège social : 2 Chemin de l'Écluse, 25160 LABERGEMENT SAINTE MARIE

Février 2015 N°70 Directeur de publication Michel BARBUT

Cotisations / dons : à l'adresse de la trésorière, merci d'utiliser le formulaire de dernière page.

Édition spéciale AG 2015 (exercice 2014)

Sommaire Éditorial
Correspondants locaux02
Assemblée générale
• Bienvenue à Lyon03
• Ordre du jour04
• Rapport moral 05
• Rapport financier exercice 2014 09
• Rapports d'activités :
- commission juridique14
- commission « Cavimac - APRC » 14
- commission « avenir de nos retraites »16
- commission « régions »18
- commission « femmes »19
- commission sociale. 20
- commission « communautés nouvelles »20
- commission « communication ». 21
- commission « relations extérieures ». 22
• Appel à candidature 23
• Plumes et pinceaux 23
Rencontre avec la direction
de la sécurité sociale24
Ils nous ont quittés 26
Adhésion, cotisation, don 28



Direction Lyon-Écully

Chaque adhérent de l'APRC sait - et c'est un lieu commun - combien l'assemblée générale est importante dans la vie d'une association.

Ce bulletin "spécial AG 2015" comporte tous les documents faisant le bilan des actions menées depuis La Rochelle : les rapports moral et financier, le rapport d'activité des différentes commissions et quelques pièces complémentaires.

Vous avez tous les éléments en mains. À vous de juger et de proposer individuellement ou par région des pistes d'action pour l'année à venir compte tenu des moyens humains et financiers qui sont les nôtres aujourd'hui.

La présidente et le conseil d'administration.

Correspondants locaux – AG de LYON - ÉCULLY 2015

Correspondants	Téléphones	Adresses mail
1 - Alsace		
Michel GRAB	03 88 73 99 19	michel.grab@wanadoo.fr
2 - Aquitaine		
*33/24/47 : Jean LANDRY	05 56 89 09 14	landryje@modulonet.fr
*3B : François MONBEIG	05 59 80 10 97	françois.monbeig@gmail.com
3 - Bourgogne		
21 : Colette THOMAS	03 80 58 80 86	coletteandre.thomas@orange.fr
71 : Jean-Marc STEIGER	03 85 49 43 71	steiger.fagot@gmail.com
4 - Bretagne		
Gérard POUCHAIN	02 99 38 06 49	gerann.pouch@club-internet.fr
5 - Centre		
Hubert PANNEAU	09 73 56 38 71	panneau.mariepierre@gmail.com
6 - Champagne-Ardenne		
Henri GRESSIER	03 24 59 04 52	henri.gressier@gmail.com
7- Franche-Comté		
Simon GIRARDET	03 81 83 47 67	simon.girardet@wanadoo.fr
8 – Ile-de-France		
*75: Catherina IMBAULT- HOLLAND	01 47 00 75 79	imbault.holland@orange.fr
*91/92/93/94/95: Bernard CORBINEAU	01 43 02 67 34	corbineau.ber@wanadoo.fr
9 – Languedoc-Roussillon		
*30/34/48 : Gérard DELENNE	04 66 26 62 29	gerard.delenne@orange.fr
*11/66 : Philippe HUI	04 68 74 38 66	hui.philippe@wanadoo.fr
10 - Midi-Pyrénées		
Paul DIMA	05 62 72 86 99	dima.p@free.fr
11 – Nord-Pas-de-Calais		
Francis DUMORTIER	03 20 45 17 67	francis.dumortier2@wanadoo.fr
12 - Normandie		
Brigitte CLAUDE	02 33 55 93 99	brigitteclaude@hotmail.fr
13 – Pays-de-Loire		
44/53/72/49 :Yves GIRARD	02 51 79 10 27	ygirard94@neuf.fr
15 - Poitou-Charentes + 85		
Henri BIGEON	05 46 37 91 34	hbigeon@sfr.fr
16 – Rhône-Alpes		
*01/38N/69 : Michel NEBOUT	06 24 40 85 31	myr.mich@orange.fr
*42 : Maurice FRAISSE	06 82 34 37 27	maurice.fraisse@orange.fr
*73/74: Gabriel ROSSIER	04 50 37 26 72	gabrielrossier@yahoo.ca
*07/26 : Michel GAUQUELIN	04 75 56 45 78	michelgauquelin@orange.fr

Bienvenue à Lyon

L'équipe Ain - Rhône - Isère, en lien avec les administrateurs APRC, se prépare à vous accueillir dans le cadre champêtre et boisé de Valpré-Lyon. Tout y est mis en œuvre pour le bon déroulement de notre assemblée générale.

Nous espérons que vous serez nombreux à y participer par votre présence ou votre pouvoir, pour resserrer nos liens d'amitiés, partager vos préoccupations, redéfinir les objectifs et les actions à poursuivre ou celles à entreprendre.

Il est urgent d'évaluer nos forces vives et de conjuguer nos efforts et nos talents pour envisager l'avenir de l'association. Puissions nous être dans nos actions aussi déterminés que le furent les canuts en révolte contre un ordre économique et social injuste, pour défendre leurs salaires, conditions de vie et dignité.

D'expérience, nous savons bien que le déroulement de l'assemblée générale laisse peu ou pas de temps au tourisme. Pourtant Lyon, « colonne de l'empire romain, cellule initiale de la nation française et premier foyer du christianisme en Gaule », au dire d'Édouard Herriot, ne pourra que vous séduire si vous « traboulez » depuis Fourvière jusqu'à la Croix-Rousse, en côtoyant les rives de la Saône et du Rhône ...et du Beaujolais avec modération dans un « bouchon »! Cité secrète et insolite, Lyon vous éblouira en vous dévoilant ses trésors cachés, parfois au fond d'une miraboule.

"Nulle part plus que dans cette ville il n'y eut de rêveurs utopistes. Nulle part on ne chercha autant de solutions nouvelles aux problèmes des destinées humaines » a écrit Jules Michelet évoquant Lyon.

Allons donc au bout de nos rêves et cherchons ensemble comment résoudre, de façon juste et durable, les problèmes de retraites des anciens membres des cultes!

Bonne assemblée générale à vous tous, présents ou représentés.

Michel Barbut au nom du comité d'organisation.

De Lugdunum à Lyon toute une histoire

Patrimoine de l'humanité depuis 1998, Capitale mondiale de la gastronomie, Centre d'échange et de carrefour

Fondée en 43 avant JC par Lucius Munatius Plancus, la colonie romaine de Lugdunum connaît un essor rapide avec une activité portuaire importante et devient capitale de la Gaule et siège du pouvoir impérial. La persécution des chrétiens en 177 lui vaudra son futur titre de primatie des Gaules.

Prétendant au trône impérial, Albin s'installe à Lugdunum pour affronter Septime Sévère mais il est défait et la ville est pillée. A la chute de l'empire romain Lugdunum perd son titre de capitale des Gaules et les tribus burgondes en font leur capitale.

Au début du Moyen-Âge, à l'écart des grandes routes et des centres de pouvoir, la ville de Lyon se développe lentement sous l'égide de forces ecclésiastiques locales. Elle passe sous le giron du roi de France, en 1312

A la Renaissance, avec le fonctionnement de quatre foires annuelles de 15 jours, débute une ère de prospérité économique et de rayonnement culturel. Lyon devient une véritable place forte bancaire et un carrefour essentiel européen. Le premier livre y est imprimé en 1473.

Fortement touchée par les guerres de religion, Lyon devient un centre révolutionnaire important en France étroitement contrôlé à partir de 1800 par les autorités politiques. En revanche, elle prend une place capitale dans l'économie nationale grâce à ses activités de soieries qui remontent à François Ier et au développement du secteur bancaire.

La ville est réprimée en 1793 par la Convention avec le décret "Lyon n'est plus" pour s'être insurgée contre Paris. Cela est considéré comme l'acte de naissance de sa construction identitaire sur le plan politique. Le côté radical républicain de Lyon est de nouveau mis en avant lors de la Commune. Dès 1871, elle est donc sous le contrôle d'un préfet ayant tous les pouvoirs.

Au XIXe siècle, marquée en 1831 et 1834 par la révolte des canuts, travailleurs de la soie, Lyon connaît une forte croissance qui se confirme au XXe siècle dans les industries de l'image, de l'automobile, de la chimie textile ou de la pharmacie qui contribue encore aujourd'hui à la prospérité de la ville.

Février 2015 3 APRC Bulletin n° 70

Assemblée générale des 28 et 29 mars 2015 (exercice 2014)

VALPRE-LYON 1 chemin de Chalin-69130 Ecully

Téléphone: 04 72 18 05 05 – E-mail : reception@valpre.com

Pour y accéder : voir la fiche pratique que vous avez reçue avec le bulletin d'inscription.

Il est très facile et rapide de se rendre à Lyon, vu sa situation géographique et les nombreux réseaux de communication qui la desservent et permettent à beaucoup d'arriver à l'heure pour l'ouverture. Aussi n'avons nous pas programmé d'atelier comme d'ordinaire. Ce samedi matin sera un **espace de liberté et d'initiatives**: rencontres informelles ou concertées, plaisir de se retrouver entre amis, temps de respiration dans un cadre naturel, brève escapade lyonnaise,...selon votre gré!

Ainsi proposition est déjà faite aux correspondants locaux de se rencontrer à 10h15.

Ordre du jour

Samedi 28 mars 2015

13h30 Accueil et formalités administratives.

14h00 Ouverture de l'assemblée générale ordinaire.

Présentation du rapport moral, Vote

Présentation du rapport d'activité pour l'exercice 2014 (diapositives) Vote

Présentation du rapport financier Vote

15h15 Réflexion par petits groupes sur des questions proposées par le CA à partir des débats

et des propositions d'orientations remontées des régions.

16h15 Pause

16h45 Mise en commun des tables rondes et débat en assemblée générale.

17h45 Renouvellement du conseil d'administration, présentation des candidats Vote

18h30 Apéritif et repas suivi d'un moment festif.

Après le dîner, le nouveau conseil d'administration se réunira pour élire le bureau.

Dimanche 29 mars 2015

8h45 Présentation du nouveau conseil d'administration par le président.

9h15 Présentation puis débats sur les orientations et rédaction finale. Vote

11h00 Présentation du budget prévisionnel et fixation du montant de la cotisation 2016 Vote

11h45 Fin de séance plénière.

12h00 Clôture de l'assemblée générale.

Rapport moral pour l'assemblée générale des 28 et 29 mars 2015.

Il me revient, en tant que présidente de l'APRC, de présenter un rapport moral sur la situation et la vie de notre association au cours de cette assemblée statutaire. Au vu des actions menées, il s'agira alors de cerner celles qui seront prioritaires afin d'identifier les postes stratégiques à pourvoir, pour le futur immédiat et pour les années à venir. Et sans oublier de prévoir les moyens financiers pour les réaliser.

Le nombre d'adhérents.

Au 13 février, date de la rédaction de ce rapport, l'APRC compte **688** adhérents. L'an passé elle en comptait 765 à la même date. Les statistiques associatives montrent que depuis 2010 (886) nous avons perdu 200 adhérents soit une moyenne de 50 par an.

Nous avons enregistré depuis la dernière AG **32** décès (13 en 2013) et **19** ruptures (23 l'an dernier) qui ont été toutes motivées; ce qui représente **51 adhérents** en moins.

Étant donnée la pyramide des âges, on peut penser que la fatigue et la maladie sont pour beaucoup dans la perte non justifiée des **26** adhérents manquant à l'appel.

Notons que la dernière relance de cotisation de la mi-novembre a été fructueuse puisque **293** adhérents ont versé, alors, leur cotisation 2014 (395 l'avaient réglée au 30 octobre 2014 date du bulletin N°69 qui annonçait la fin des reçus fiscaux). Je les remercie pour leur fidélité et leur soutien sans faille à l'APRC malgré cette clarification qui était devenue indispensable.

Il y a eu **14** nouvelles adhésions soit 22 de moins qu'en 2013 (36, dont une quinzaine de membres de l'association de laïcs qui soutient 2 adhérents du Nord Pas de Calais en procédure).

Ce sont 9 congréganistes (5 femmes et 4 hommes), 1 diocésain, 2 ayants droit d'adhérents et 2 laïcs solidaires de notre cause.

Année de cotisation	Total	Adhérent	Congrég.	Diocès.	Famille (ayant-droit)	Sympath.	Visiteur AG
Cotisation		A	С	D	F	S	V
2006	745	72	290	353	30		
2007	874	101	329	396	47		1
2008	863	94	335	380	53		1
2009	904	110	334	401	58		1
2010	886	119	310	383	73		1
2011	826	103	286	369	68		
2012	816	96	281	369	68	1	1
2013	777	94	268	351	64		
2014	687	76	244	302	65		
2015	63	6	28	23	6		

Les âges dans l'APRC.

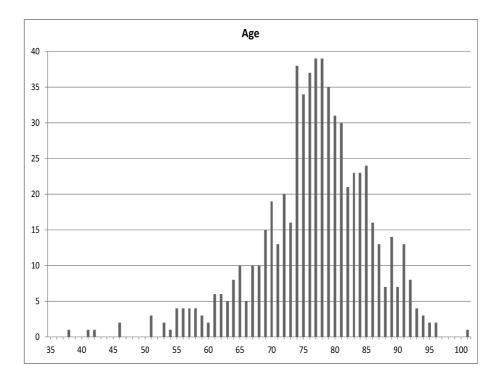
Les chiffres parlent d'eux-mêmes. Sur 639 fiches renseignées :

<u>513</u> adhérents ont entre 71 ans et 101 ans : soit 302 nés entre 1935 et 1944, 178 entre 1925 et 1934, 32 entre 1915 et 1924 et 1 adhérente en 1914.

<u>126</u> adhérents ont entre 38 et 70 ans, soit 94 nés entre 1945 et 1954, 27 entre 1955 et 1964 et 5 entre 1965 et 1977.

Au vu des statistiques, le vieillissement sans rajeunissement ne laisse pas d'interroger : Quel avenir pour l'APRC d'ici quelques années?

Février 2015 5 APRC Bulletin n° 70



Le Conseil d'administration.

Il compte actuellement 9 membres.

Malgré les difficultés liées à des problèmes de santé, les administrateurs ont travaillé dans une grande cohésion, dans la convivialité et dans le respect les uns des autres.

Comme cela avait été demandé le CA a invité Alain Gauthier, Joseph Auvinet et Catherina Imbault-Holland pour les questions juridiques, Michel Oddou sur la question des reçus fiscaux, Bruno Barrillot à la fois pour l'organisation du travail en lien avec les parlementaires et pour le chantier de l'avenir de nos retraites.

Le CA les remercie pour leurs apports et leur disponibilité.

Josiane Etchegaray qui avait répondu favorablement à l'appel du trésorier pour occuper le poste de trésorière adjointe a été cooptée par le conseil d'administration. Elle a dès lors participé aux réunions du bureau et à celles du CA. Elle souhaite aujourd'hui présenter sa candidature au CA.

Hubert Panneau qui arrive en fin de mandat se représentera aux suffrages de l'assemblée.

Michel Barbut a souhaité mettre fin à son mandat d'administrateur après l'AG puisqu'il l'avait renouvelé pour un an à La Rochelle en prévision de celle-ci.

La mise en œuvre des orientations.

Sans vouloir empiéter sur les rapports d'activité des commissions figurant dans ce bulletin, je tiens néanmoins à faire les six observations suivantes.

Le juridique

1) Alain Gauthier et Joseph Auvinet sont les piliers et les acteurs de cette commission secondée par Catherina Imbault-Holland, Jean Doussal, et ponctuellement par Christiane Paurd, Paul Chirat et quelques adhérents qui sont déjà allés en procédure.

Si je me dois de saluer ici la somme énorme de travail fournie, l'énergie déployée pour bâtir et compléter chaque dossier, rédiger des conclusions pertinentes, voire aller les défendre devant une juridiction, je me dois de citer ici le message d'un adhérent : "nous sommes arrivés à un niveau de surcharge pour Joseph et Alain qui est tel que nous sommes en contradiction avec ce que nous prétendons poursuivre, à savoir plus de justice car au nom de cette justice là,

nous négligeons la justice de proximité. Il est temps que la question soit portée devant l'APRC et en l'occurrence l'AG....D'autant que la prise de conscience bien réelle n'aboutit pas à un quelconque changement."

On ne peut mieux dire!

Alain Gauthier a annoncé au cours du CA du mois de septembre qu'il conduirait cette commission jusqu'à l'AG de 2016... C'est déjà demain !

Chacun peut réfléchir à cette question : Qui pourra seconder Joseph Auvinet, suivre les dossiers en cassation ou superviser la procédure au TA, etc?...

2) Henri Demangeau, quant à lui, a annoncé qu'il mettrait fin à ses fonctions de coordinateur des actions en TGI (procédure devant le JEX et USM2) à compter du 24 mars, jour du jugement pour les 13 dossiers du TGI de Paris.

Au nom de l'APRC voici un extrait de mon courrier :

..."Henri, Permets-moi de te dire très sincèrement MERCI pour tout ce que tu as fait dans la conduite des actions auprès du TGI de PARIS : USM2 et JEX. Pour l'aide et le soutien de celles et ceux qui étaient en procédure au TASS. Tu n'as jamais baissé les bras, tu as mené ou soutenu toutes ces actions de façon extrêmement efficace. "Efficace" étant le premier des adjectifs qui peuvent compléter la liste au sujet de ton action au sein de l'APRC depuis des années et des années. Tu as toujours eu le souci des personnes engagées, de leur aide morale et concrète et chacun le reconnaîtra spontanément.

Je ne voudrais pas froisser ta modestie, mais je souhaite que l'AG - dont tu étais un fidèle jusqu'à l'an dernier - te remercie officiellement car sans des êtres dévoués comme toi, l'action associative n'est pas possible. Je mesure ce que cela demande comme temps, comme abnégation, comme dévouement, comme désintéressement ... pour faire avancer les dossiers soutenus. Je ne parle pas des réunions ici ou là, à Paris, des courriers, des messages à tous et à chacun, des consultations pour obtenir des données précises sur telle ou telle problématique. C'est lourd parfois à porter. Michel Crezé, Roger Robert, Joseph Auvinet, Jean Doussal et d'autres ont été à tes côtés, certes, mais la responsabilité te revenait in fine.

Les adhérents des Pays de Loire, et eux seuls, savent ce qu'ils te doivent dans l'animation et la participation à la vie locale et je ne doute pas qu'ils sauront te dire leur merci le moment venu...."

Autre question en suspens : Qui prendra le relais d'Henri?

3) La convention.

Sous la conduite d'Henri Gressier, quelques volontaires ont abouti à un consensus pour un nouveau texte qui a été adopté lors du CA de décembre 2014.

La convention est adressée à tous ceux qui sont engagés dans une procédure.

La solidarité est efficiente car celles et ceux qui ont gagné un article 700 ont maintenant à cœur de le reverser à l'APRC en remboursement des frais engagés pour eux.

4) Les frais d'avocat

Le CA de septembre a décidé que l'APRC réglerait les frais d'avocat de tous les adhérents quelle que soit la procédure dans laquelle ils se sont engagés. Cela dans un souci d'égalité.

"Le CA décide de poursuivre les actions civiles et administratives en cours jusqu'à leur terme et de prendre en charge les frais d'avocats dans la limite de ses ressources financières et sous réserve de ses capacités humaines". (EnDirCa d'octobre 2014).

• L'avenir de nos retraites - l'action en lien avec les parlementaires.

Michel Nebout décrit son action dans le rapport d'activité qui lui est dédié.

Cette commission est à géométrie variable selon les interlocuteurs et les sujets traités. Les débats sont parfois "nourris" mais toujours constructifs.

L'information interne

Elle passe essentiellement par les rencontres locales, le bulletin et le site.

1) L'animation des régions

Les réponses au questionnaire adressé aux correspondants locaux ont montré clairement les difficultés qu'ils rencontrent. Elles figurent dans le rapport d'activité "régions". Leur volonté d'être des relais entre le CA, les commissions et les adhérents est un témoignage de fidélité et de dévouement associatif qu'il faut souligner.

Les déplacements effectués dans les régions ont été pour moi d'un grand enrichissement. La rencontre des adhérents, les analyses des correspondants locaux permettent de connaître le "vrai visage" de l'APRC, sa diversité, sa richesse humaine et surtout, sa soif de justice qui interpelle et nous oblige à poursuivre le combat jour après jour. Ils permettent surtout de mieux expliquer la diversité des actions associatives, car le bulletin ne peut tout dire.

Les réunions locales sont de plus en plus difficiles à mettre sur pied à cause de l'âge, des distances, de la maladie, parfois du découragement. Ici et là, des rencontres sont organisées pour le simple plaisir de nous retrouver ou pour marquer un événement particulier (anniversaire, gain d'un procès, fête familiale). C'est l'occasion de "faire vraiment connaissance" entre nous, de créer des liens amicaux.

Et puis, il y a le soutien apporté à celles et ceux qui passent au tribunal. Les participants se réconfortent ensuite devant un "petit repas convivial" ou un café...

Les groupes locaux ont à cœur d'apporter leur réconfort aux familles de nos amis frappés par le deuil. Malheureusement, nous ne sommes pas toujours informés du décès d'un adhérent et il arrive que nous ne l'apprenions que fortuitement et très tardivement.

2) Le bulletin. Il y a eu quatre parutions cette année.

Je veux remercier ici le rédacteur en chef (Michel Barbut), les relecteurs (Jeanne Lubin et Marcel Chochois), Paul Chirat qui a parfois finalisé et mis à jour les listings et Marie-Henriette Prignot et Michel Beaumanoir qui en assurent l'envoi.

N'oublions pas Georges Delenne qui effectue le publipostage de tous les documents associatifs en direction des destinataires concernés. Il assure les dépannages quand il y a des problèmes de connexion ou autres difficultés.

3) Le site n'est pas assez visité ni assez alimenté.

La mise en ligne des comptes rendus des régions est très appréciée et d'un grand intérêt car ils reflètent la vie et les préoccupations de nos adhérents.

François Lescoffit a numérisé tous les documents d'archives de l'APRC et les a mis en ligne. Ils sont consultables dans la rubrique "Documentation" (archives de l'ancien site).

Lors de sa dernière réunion, le CA a émis le souhait d'inviter des responsables de la communication pour l'améliorer dans sa forme et son contenu, tout en sachant que les adhérents ne sont pas tous informatisés.

• La commission sociale

L'orientation portant sur la création **d'une commission sociale** n'a pas pu être mise en œuvre pour cause de problèmes de santé, de disponibilité et du manque de motivations de ses membres.

Il s'avère qu'il faut repenser cette "action sociale". Là où elle existe un peu, elle est d'abord une action de proximité au sein des régions, une offre de convivialité.

Du vieillissement de notre association découle la nécessité de nous rapprocher de ceux qui ne peuvent plus se déplacer, d'inventer de nouveaux moyens de rencontres afin de mieux cerner les aides dont auraient besoin nos aînés.

• Le CA de la Cavimac

Catherina Imbault-Holland et Jean Doussal ont rempli leur mission avec constance et détermination en participant à tous les CA de la Cavimac où ils ne font pas spécialement partie de la majorité « silencieuse », Leurs deux sièges d'administrateurs titulaires seront à pouvoir en mars 2016, fin de leur mandat.

Le décret portant nomination des deux administrateurs suppléants pour représenter les AMC a été enfin publié en avril. Il s'agit de Jean Desfonds et de Gérard Bouzereau.

• Les relations extérieures et les Communautés nouvelles

Parmi nos nouveaux adhérents, un certain nombre viennent des communautés nouvelles. Force est de constater, non seulement le désastre humain et psychologique, mais aussi l'absence de droits sociaux acquis durant ces années au sein de ces collectivités religieuses.

Dans plusieurs cas, le SAM (service d'aide et de médiation de la CEF) a apporté des réponses individuelles mais nous ne viendrons pas à bout de ces graves dérives à caractères sectaires au sein de l'Église catholique sans nous insérer dans le réseau des associations existantes (Avref, Sentinelle, etc..) et sans lien avec les personnes qui

traitent de ces questions au sein de la CEF et de la Corref. Des contacts ont été pris récemment avec plusieurs de leurs représentants.

À la fin de ce rapport je veux encore remercier ici celles et ceux qui ont contribué à la bonne marche de l'APRC et à la mise en œuvre de ses actions.

Celles et ceux qui sont fidèles au versement de leur cotisation annuelle ou d'un don même minime. Le petit mot d'encouragement qui l'accompagne parfois fait vraiment plaisir à son destinataire.

Celles et ceux qui en envoyant leur pouvoir pour l'AG - parfois avec un don - montrent leur attachement à l'APRC et leur volonté de participer.

Celles et ceux qui voudront bien "prendre du service" à l'avenir, car vous l'avez compris, il y a des postes importants à pourvoir et c'est l'avenir qui en dépend. Pas de panique, c'est en faisant qu'on apprend. Et le travail dans la bonne entente et le respect des personnes et de leurs compétences devient alors plus léger.

Isabelle Saintot

APRC - Rapport financier de l'exercice 2014

Analyse du compte de résultat.

Se référer à la page 12 de ce bulletin – Bilan et compte de résultat au 31/12/2014.

Les comptes de résultat reflètent l'historique des charges et des produits survenus tout au long de l'année.

Les charges d'exploitation :

On remarque une diminution des charges de 7 000 € entre l'exercice 2013 et celui de 2014. Analyse :

Les honoraires d'avocats sont en légère hausse, mais la ventilation est fort différente. En 2014, l'essentiel a été versé à l'avocat qui défend les causes devant la Cour de cassation.

Les dépenses de fonctionnement général sont en baisse. Cela traduit un certain ralentissement de nos activités autres que juridiques.

Les produits d'exploitation :

Les cotisations sont en diminution de 12 %, à l'image du nombre de cotisants qui passe de 777 en 2013 à 670 en 2014. Dans cette diminution de 107 cotisations, il faut inclure 28 décès et 18 démissions. Les dons non affectés sont en baisse alors que les dons pour l'AG sont en hausse.

La présentation des recettes pour le juridique a été modifiée pour plus de clarté :

En 2013, elles ont été de 38 248 € (lignes « Recettes pour le juridique » + « Produits exceptionnels » + « Reprise sur provision »).

En 2014, elles ont été de 40 482 €, soit une assezgrande stabilité.

Depuis plusieurs années, une personne donne 10 000 € à l'APRC. En 2014, ce don est arrivé in extremis le 30 décembre. Il a considérablement amélioré notre situation financière qui, sans lui, aurait été déficitaire.

Beaucoup de membres de l'association reversent ce qu'ils ont reçu au titre de l'article 700 en remboursement des frais d'avocat que celle-ci a pris en charge.

Voici une présentation séparée du résultat de trois sortes d'activités de notre association :

L'assemblée générale a été déficitaire de 5 192 €. Ce déficit est prévupar le conseil d'administration afin de ne pas trop alourdir la charge des participants.

Le fonctionnement général, hors AG et juridique, est bénéficiaire de 14 264 € (31 736 € de recettes et 17 472 € de dépenses).

Les activités juridiques sont en équilibre. Et nous démarrons la nouvelle année avec une provision de 2078 € à laquelle s'ajoutera, si vous en êtes d'accord, l'affectation du résultat de 2014, soit <math>9072 €, ce qui fait un total de 11150 €.

Analyse du suivi du budget.

Se référer à la page 13 de ce bulletin – Budget et réalisé 2014

Dépenses :

Le budget de fonctionnement a été réalisé à 75 %.

Le budget juridique a été réalisé à 117 %.

Le détail des dépenses donne un aperçu de l'activité déployée dans l'association en 2014.

Recettes:

Les recettes de l'AG ont été supérieures aux prévisions.

Les cotisations et les dons non affectés sont en baisse, comme nous l'avons déjà souligné.

Recettes pour le juridique : nous avions prévu de prélever 7 800 € dans le capital associatif ; cettemesure n'a pas été nécessaire.

Analyse du bilan.

Les comptes de bilan sont la photo instantanée de la situation financière au 31/12/2014.

Actif:

On y trouve la trace de l'utilisation des richesses de l'association.

Les disponibilités sont constituées par le solde des différents comptes bancaires.

Les produits à recevoir sont des recettes en attente qui ne figurent pas encore sur les relevés de comptes, par exemple les intérêts que le compte épargne a produits durant l'année.

Le compte à la Banque Postale et le livret A ont été fermés, avec l'accord du CA en vue de simplifier la gestion.

L'actif est en augmentation de 12 000 € par rapportà l'année précédente.

Passif:

Il décrit la nature des richesses de l'association.

Capital associatif: 56 800 €, stable.

Dans la rubrique avances et dettes, nous avons déjà parlé des 2 078 € de donateurs pour juridique et remboursements disponibles en 2015.

Le résultat.

Nous constatons un résultat positif de 9 072 € contre 3 158 € en 2013.

Je propose que, comme l'an dernier, le résultat soit affecté en provisions pour le juridique.

L'Assemblée Générale doit se prononcer sur ce point.

La trésorière adjointe.

Josiane Etchegaray a accepté de participer à la fonction de trésorier, ce dont je la remercie chaleureusement. Elle a pris totalement en charge la remise en banque des chèques.

La vérification des comptes.

Elle a été réalisée par Gérard Barthoulot que je remercie également. Vous trouverez son rapport ci-dessous.

Henri Gressier, trésorier de l'APRC.

Vérification des comptes APRC 2014

Pour effectuer un travail de vérification des comptes APRC sur l'exercice 2014, le trésorier m'a adressé le 09 janvier 2015 un ensemble de documents comptables :

- Le grand livre, la balance comptable, le bilan et le compte de résultat synthétiques de comptabilité, ainsi que des paramètres d'outil de contrôle de la réalisation du budget (les comptes de charges et de produits, les comptes du bilan, le suivi détaillé de la réalisation du budget, les relevés de compte bancaires au 31/12/2014.)
- 1/ **Le « grand livre »** et les relevés bancaires de fin d'exercice m'ont permis d'effectuer quelques pointages aléatoires pour vérifier la bonne affectation des chiffres.
- 2/ La « balance comptable » et le suivi détaillé de la réalisation du budget m'ont amené à observer la rigueur et le savoir-faire de notre trésorier : la « balance comptable » a le mérite de présenter les comptes enregistrés de façon lisible et compréhensible à la 1^{ère} lecture.

3/ Le Compte de résultat et le Bilan.

Cette vérification des comptes m'a donné l'occasion de faire quelques comparatifs qui viennent compléter le rapport de notre trésorier :

Les budgets de 2014 et de 2013 sont très proches : **82 274,28** € pour 2014, **81 861,50** € pour 2013. En poussant l'analyse plus à fond, on remarque que les volumes des dépenses et recettes en 2014 ne portent pas sur les mêmes activités gu'en 2013.

Je m'explique :

a/ Je veux parler d'abord du compte « *Déplacements-missions-représentations* ». Ce compte représente 38% du budget en 2013 et 31% du budget en 2014.

Le volume d'activité de l'APRC- les dépenses - a baissé de 7 points : ce qui laisse à penser que l'activité de notre association en « réunions, déplacements et missions de toutes sortes » a subi un tassement en 2014.

Moins de réunions, moins de déplacements ou de personnes en déplacement, moins de représentations à l'extérieur, c'est, en conséquence, la concrétisation de dépenses moindres lesquelles viennent compenser - chose inattendue - les dépenses supplémentaires d'assemblée générale (résultat d'une plus grande prise en charge des dépenses de chacun des participants, suite à une décision du CA qui avait été appréciée par bon nombre de membres de l'APRC).

b/ Grâce à ce don inattendu de 10 000 € arrivé sur le compte le 30 décembre 2014, le compte des *activités juridiques en 2014* est *équilibré*.

c/ Enfin, le résultat d'exercice qui était de **3 157** € en 2013, s'établit à **9 07**1 € en 2014. Une réelle satisfaction !

Après le repérage des différents points de vérifications comptables que j'ai effectué, je vous invite maintenant à approuver les comptes de l'exercice 2014.

Fait à (01) Péronnas le 12 janvier 2015 Gérard Barthoulot Vérificateur

APR	C - AG ma	ars 2015 -	BILAN AU 31/12/2014		
ACTIF	2014	Rappel 2013	PASSIF	2014	Rappel 2013
			CAPITAUX PROPRES		
			Capital	56805,55	56805,55
			Provisions pour frais juridiques		
			Résultat exercice	9071,70	3157,54
			TOTAL CAPITAUX PROPRES	65877,25	59963,09
CREANCES					
Avances sur frais à venir (bulletin)	510,34	62,27	AVANCES et DETTES		
Produits à recevoir	2170,72	1922,34	Fonds propres affectés juridique		
(Rem chèques tardives, intérêts 2014)			Donateurs pour juridique (2)	1178,32	3410,22
TOTAL CREANCES	2681,06	1984,61	Rembt et article 700 (3)	900,00	
DISPONIBILITES					
Société Générale - compte courant	24711,98	5903,72			
Société Générale - compte épargne	42468,80	22000,00	Charges à payer	7256,50	
La Banque Postale (1)	0,00	914,76			
Livret A (1)	0,00	30539,22	TOTAL AVANCES et DETTES	9334,82	3410,22
TOTAL DISPONIBILITES	67180,78	59357,70			
			Produits constatés d'avance	1242,00	1053,00
TOTAL CREANCES et DISPONIBILITES	69861,84	61342,31	(Cotis et dons année N+1		
Charges constatées d'avance	6592,23	3084,00			
(Acompte A.G.)					
TOTAL	76454,07	64426,31	TOTAL	76454,07	64426,31

⁽¹⁾ Comptes fermés début 2014.

⁽²⁾ et (3) Explications sur la nouvelle présentation 2014, plus détaillée que la précédente : Les dons pour le juridique d'une part et les remboursements et reversements d'article 700 d'autre part sont enregistrés dans deux comptes de bilan. Ces comptes alimentent le compte de Recettes pour le juridique, de telle sorte que les recettes équilibrent les dépenses (si elles sont suffisantes). S'il est positif, le solde des deux comptes de bilan est reporté sur l'exercice suivant. Il constitue ainsi une réserve pour les opérations juridiques de l'année N + 1.

APRC - AG a	vril 2015	- COMPTE	DE RESULTAT au 31/12/2	2014	
CHARGES	2014	Rappel 2013	PRODUITS	2014	Rappel 2013
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Fournitures administratives	1216,52	1149,79	Participation frais AG	5670,90	4059,00
Services extérieurs	709,12	481,52			
Autres services extérieurs	39751,18	38371,64	AUTRES PRODUITS		
Dont Honoraires d'avocats	38643,65		Cotisations année N-1	814,00	333,00
Publications	1107,53		Cotisations année N	24126,80	27334,00
			Dons pour cotisations année N	45,00	278,00
Déplacements - Missions	25589,97	31624,47	Dons non affectés année N	6196,26	8271,10
Dont Assemble Générale	12977,64		Dons affectés A.G.	3971,80	2798,60
C.A.	7525,69				
Commissions	5086,64		Recettes pour le juridique	40481,96	16239,06
			Dont affectation résultat N-1	3157,54	
Frais postaux, télécom, banque	4907,13	7489,32	Donateurs pour juridique N-1	3410,22	
Dont Frais postaux	4881,87		Donateurs pour juridique Année N	12734,68	
Banque	25,26		Art 700 et remboursem (Année N)	21179,52	
TOTAL CHARGES EXTERNES	72173,92	79116,74	Produits exceptionnels (2)		3928,00
			Reprise sur provision juridique (3)	f	18081,18
Charges financières	0,00	0,00			
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	72173,92	79116,74	TOTAL AUTRES PRODUITS	75635,82	77262,94
CHARGES EXCEPTIONNELLES (1)	615,88		PRODUITS FINANCIERS	554,78	952,34
RESULTAT	9071,70	3157,54	TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	81861,50	82274,28
TOTAL	81861,50	82274,28	TOTAL	81861,50	82274,28

⁽¹⁾ Dépens pris en charge par l'association.

⁽²⁾ En 2013, il s'agit de remboursements d'article 700.

⁽³⁾ En 2013, la provision était alimentée par les résultats des années précédentes.

BUDGET ET REALISE 2014 - BUDGET 2015

BUDGET ET REALISE 2014 - BUDGET 2015

Budget prévisionnel 2015 approuvé par le C.A. du 29/01/2015

DEPENSES	BUDGET	REALISE	BUDGET	%	ECART						
	PREV. 2015	2014	PREV.	REAL/PREV	Prévisionnel - Béalisé	RECETTES	BUDGET PREV.	REALISE	BUDGET PREV.	% REAL/PREY	ECART Prévisionnel
ASSEMBLEE GENERALE							2015	2014	2014	2014	- Réalisé
Déplacements	1 000,00 €	282,50 €	8 000,30 €			ASSEMBLEE GENERALE					
Hébergaments	12 000,00 €	-0.62-,34	6 500,30 €	163,41%	-4 121,34 €	Participations	€ 00,000 €	5 673,90 €	5 000,00 €	113,42%	€70,90 €
Frais d'AG remboursés aux participants	2 000,00 €	1573,80				Dons pour A.G.	3 000'00 €	3 97, '80 €	3 DOC'00 €	132,39%	-671,80 €
Autres frais	2 000,C0 E		500.30 €	1							
IOIAL ASSEMBLEE GENEHALE	3 00,000 71	14 835,06	3 00,000 €F	8908,533 893,503,803,803,803,803,803,803,803,803,803,8	164,94 t.	0 4 14101	3 000 000 0	3.07.50.0	7 00 000 0	100 100	4 07 070
A DELIMINATION AT LOS A						O P P P C	3 000'000 6	3 O46,7 O 5	0 000,000 €	6.CC;031	3 O / V + O
Connection d'Administration - Déallocamente	3 00 000 0	2 02 - 00 F	4.00.000	10 2 0 407	2004 600 5	BNOITEATIONS	93 000 00 E	24 040 90 £	28 000 000 6	R9 0704	2 06 090 5
Consolis d'Administration - Départements	3 600,000	3 804 40 8	4 000,30 t	5,40,07 0,070,0	125.00 5	SNOTE STATE OF THE SAME	3 00,000 52	45,00 5	300,000	09.00 % 15.000%	2 02 02 0 2 00 02 0
Timbres - Téléphone - Borfeir C.A.	2000	701,420 -	900,000	7, 75, 75	7 200 00 17 17 1				200,000	2000	2000
For reference to be ween.	500,00	704, IA 4	# OC 003	110 4467	1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	SHEEFSTES	5 000 000 5	7 36 301 3	2 00 00 5	77 4500	1 803 74 2
Pot martation	a nainne		ago, no ∓	°. 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	27.79	CONSTRUCTION OF THE COLOR		20200	o constant	0/24.7	t 1,000 -
Possing ration		7 0004				INTERETS BANCAIRES	500 00 6	554 78 #	800 00 €	% PP CD	45 22 €
NOTE STATES AND	9 500.00 €	9 905 68 €	11 200.00 €	88 44%	1 294 32 8		2				
	2,500	20000		6/ F. 100	30						
FRAIS FIXES						TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	37 500.00 €	41 379.54 €	44 900.00 €	92.16%	3 520,46 €
Assurances	200,00€	490,47 €	300,30 €	89,09%	9.53 5				•	=	-
Tenue de compte											
Intérêts bancaires (agios)		9 0000				ELICIOIEI II.					
TOTAL FRAIS FIXES	200,00 €	515,73 €	500,00 €	103,15%	-15,73 E	(Vair ct-dessous le détait des tonds disponibles)					
						Donateurs pour juridique et cassation	30 00'000 €	40 48 - ,96 €	20 00C,00 €	202,41%	-20 481,96 €
BULLETIN	i d	i i									
Segan	700,007	825,53	1 B00 30 ±	(30) (30)	1154,47 6	Affectation du résultat de l'année N-1 au unicique	9 00'020 6		2 700,00 €	0,00%	2 700,000 €
Free administratifs - Affrendnissements	1 /00,00	16/8/24 €	# 000 no #	% DV. C4	2321,76 5	Reprise de provision juridique					
IOI AL BULLEI IN	2 400,000 €	2 323,77 €	3 B00'008 €	40,04%	3 476,23 5	Produits exceptionnels - Rembt honoraires					
(F4)						Produits exceptionnels - Rembt fra.s ju ridiques			2 DOC,00 €	0,00%	2 000,000 €
NEGOCIATIONS						Affectation de fonds associatifs au jurid que			7 800,00 €	%00'0	7 800,000 €
Hébergement	250,00 €	3 00 0	300 10 €	% 00 0	300'00						
Transports	250,00 €	9 00'0	900,304	%00°0	900'006						
IOI AL NEGOCIATIONS	200,00	a,00,€	1 200,000 €	%0 5 ;	1 200,000 €	TOTAL RECETTES JURIDIQUE	39 070,00 €	40 481,96 €	32 500,00 €	124,56%	-7 981,96 €
9001970919											
net Autono de renicoreo Hébercoment	300 00	129 60 ¢				TOTAL DES PRODUITS	76 570,00 €	81 861,50 €	77 400,000 €	105,76%	-4 461,50 €
T.000000	1 000 00 6	7 DS 915	300 JB £	119 60%	-158 BG C						
TOTAL BELATIONS EXTERIEURES	1 300,00 €		800,00€	138 30%	-306 40 €	EQUILIBRES 2014	Budget en équilibre				
							- ,				
ANIMATION REGIONS											
Transports régions	2 000,00 €	1844,10 €	2 000,30 €	92,21%	155,90 E	EQUILIBRES 2015	Budget en équilibre				
Hébergament Rencontres régionales	300,00€		200,30 €	65,00%	10,00 €						
Timbres et fourniture de bureau	300,00€	273,58 €	800 00€	34,20%	526,42 €	Résultat 2014 Compte d'exploitation		9 07 1 70 €			
TOTAL ANIMATION REGIONS	2 500,00 €	2 307,68 €	3 000,000 €	76,92%	692,32 €						
	9000	9	4 60 000	7900	5 00 00B	Résultat 2014 Bilan		9 071,70 €			
	20000	2005	P Sings	0,00	200,000						
COMMISSION SYNDICATS	1 250,00 €	1 313,52 €	2 000,00 €	65,68%	666,48 €	JURIDIQUE: Fands disponibles					
	•	i	-			(Enregistrés dans les comptes de bilan)					
COMMISSION FEMINES	200,000 €	000€	2 500,00 €	0,00%	2 500,00 €	Lonateurs pour jurique - Report Popateurs pour judicine - Appale en cours		3,00 €			
OL TEXTOR GLETTYNITHHOO NOTGOINGEOO	9 00 000		7 00 000	2000	00000	Consteurs bour cassation - Report		300℃			
COMINICATON COMINIONAULES NOUVELLES	300,000		300,000	%noin	300,000	Conateurs pour cassation - Année en cours		3,00 €			
TARRENACTOROR ATOT	36 450 00 6	30 307 84 £	9 00 008 67	72 400/	8 000	Remboursement Article 700 - Année en cours		300,00€			
	200,004	32 301, 04 t	44 000,000	01,4870	10 48K, d t	Provisions frais jur diques		3,00,€			
FRAIS JURIDIQUES						PIOCIONAL ES INICIONAL EN INICI		3 078 30 £			
Déplacements et hébergements	1 000,00	79°,04 €	3 000,30 €	26,37%	2 208,96 5	TOTAL TOMOS DISTONIBLES SONIBLES		Z 010,32 E			
Autres Itals Cassation (Me Gatineau)	35,000,00	36.019.52	35 000 10 ±	144,4676	± 10,772 ± 52.011.						
G. travail Syndicars-CevilMAC - M. COURSIER		000		<u> </u>	2						
Dépens		615,88 €									
Cocumentation											
TGI - Complém retraite (USM2) - Moulin - Humbert	3 200,00 €	2 624,13 €	6 000,30 €	43,74%	3 375,87 €						
	0000	2000	2	20000	200						
TOTAL FRAIS JURIDIQUES	40 120,00 €	40 481,96 €	34 600,00 €	117,00%	-5 861,96 €						
010041000141401	10000	11	11	i i	6						
TOTAL DES CHARGES	76 570.00 €	72 789,80 €	77 400,00 €	64,04%	4 610,20 €						

ENSEMBLE DES RAPPORTS D'ACTIVITE DES COMMISSIONS APRC POUR L'EXERCICE 2014.

Rapport d'activité de la commission juridique APRC.

Dix ans d'activité juridique depuis 2005 nous ont conduits à environ 230 jugements et arrêts impliquant un peu plus de 150 adhérents en procédure judiciaire ; la synthèse du 23 janvier 2015 de la jurisprudence cumulant les résultats en 22 pages vous parviendra par publipostage en plus du bulletin. Au cours de cet exercice 2014-2015, la la cour de cassation a rendu 12 arrêts, dont 10 en notre faveur ; six nouvelles affaires promettent au moins trois prochains résultats d'ici le 1^{er} juillet 2015. La somme de travail de cette année transparaît dans les « Procédures Info » n°s 46/47/48 et dans une note au CA de Janvier 2015.

Les juges de l'exécution de la 2^{ème} instance au tribunal de grande instance (TGI) ont contraint la Cavimac à exécuter sept condamnations telles qu'ordonnées par les juges de la cour d'appel; Nous attendons pour le 24 mars le délibéré du TGI de Paris pour les treize affaires dites « USM 2-Complément de retraite ».Henri Demangeau, dont nous tenons à saluer le travail persévérant, a guidé ces affaires, assisté fidèlement par Roger Robert. Ils ont eu de nombreux contacts avec nos deux avocates, Me Moulin et Humbert.

La commission et les requérants en justice administrative, qui ont été déboutés en première instance, travaillent, avec nos deux avocats, Me Gatineau au Conseil d'État et Me Corneloup en cour administrative d'appel, à renforcer nos argumentaires. Il s'agit de quarante huit préjudices découlant de l'illégalité du règlement intérieur de 1989 qui a amputé les pensions. Mais que penser quand la Cavimac, les ministères des finances et celui des affaires sociales s'appliquent délibérément à retarder la production de leurs arguments contradictoires voulus par la procédure dans ces juridictions! Et pourtant ces administrations nous disent –aimablement– qu'ils attendent la jurisprudence à venir du Conseil d'État sur le préjudice et celle de la cour de cassation sur le rachat. Que peut bien masquer l'art courtois de faire attendre des assurés de la caisse?

La commission devient référence pour étoffer les saisies de parlementaires et le dialogue avec eux ou pour préparer l'audience du 9 février 2015 au ministère, ou encore pour alerter l'AG de l'Apsecc et les réunions régionales APRC, voire pour évaluer la faisabilité de telle nouvelle action.

Ces trois derniers mois ont été dominés par l'accroissement des ripostes adverses et l'accumulation des répliques à cogérer avec nos avocats ; ce chantier mobilise actuellement à longueur de jour Joseph, Alain, avec la collaboration de Catherina sur toutes les affaires, parfois aussi Philippe et tantôt Henri et Roger pour les affaires en TGI **alors qu'en même temps, nous savons qu'il faut réduire la voilure**!

Qui comprendra qu'il est encore temps que des forces nouvelles se joignent au travail avant épuisement, c'est à dire que quelques-uns acceptent de s'associer au cours de l'année 2015 au travail de la commission, ne serait-ce, dans un premier temps, que pour se familiariser aux conclusions en justice au moment de leur phase d'ajustement personnalisé? Il y a eu l'appel de 2013... Aujourd'hui, sans relève progressive des acteurs, le combat juridique ira vers des déconvenues.

Cet exposé n'est qu'un bref point d'étape statutaire puisque les procès continuent avec de réels succès, mais c'est un travail de Sisyphe : impossible de mettre un terme à un travail interminable !

Fait le 10 Février 2015 Alain Gauthier

Rapport d'activité de la commission « Cavimac - APRC »

Oui notre présence au CA de la Cavimac est indispensable !

Depuis l'origine, les débats sur le temps partiel au CA de la Cavimac illustrent les dérives en matière d'application par les cultes de la loi du 2 janvier 1978. Les décisions qui y sont prises et qui reçoivent le plus souvent la caution des autorités de tutelle sont marquées par le souci d'avoir à payer le moins possible. Une réaction somme toute semblable aux points de vue des employeurs dans les autres régimes de Sécurité sociale, sauf que dans les autres caisses, ce point de vue est contrebalancé par la présence d'administrateurs représentant les assurés sociaux.

Avant 1998, les ministres du culte et membres de collectivités religieuses travaillant à temps partiel, devaient cotiser aussi à la Cavimac. Prenant prétexte du calcul des cotisations vieillesse non plus sur le maximum Cavimac hérité de l'allocation aux vieux travailleurs, mais sur le forfait SMIC, les cultes demandent alors et obtiennent que leurs membres travaillant à temps partiel soient exonérés de cotisations vieillesse pour leur temps « religieux ».

En 2002, un contrôle Urssaf oblige des pasteurs évangéliques travaillant à temps partiel, à cotiser aussi pour leur temps de « pastorat ». Sollicités par les pasteurs évangéliques, la Cavimac fait valoir en 2004, que les ministres du culte travaillant à temps partiel seraient exonérés de cotisations Cavimac dès lors que leurs revenus « civils » dépasseraient 800 heures de SMIC brut dans l'année. Ce genre de décisions fut acté aussi bien en 1999 qu'en 2004 par l'ensemble des administrateurs. Dans le cadre de son premier mandat, Jean Doussal avait demandé à faire partie du groupe de travail en charge de cette question, mais cette candidature fut refusée. Pressé par d'autres urgences, il ne découvrit qu'en 2012 l'ampleur de l'anomalie et alerta aussitôt le Père Potier, président de la Cavimac, car cette situation constituait une application erronée du principe de subsidiarité.

Au milieu de l'année 2013, avec le concours de la « commission avenir de nos retraites », nous faisions parvenir à tous nos collègues administrateurs une première étude sur le sujet. Au CA de septembre, de décembre 2013, et puis d'avril 2014, il nous était répondu que le Bureau étudiait la question. Mais le malaise devenait d'autant plus palpable que la loi venait de faire baisser le seuil de 800 à 600 heures: en clair, il suffisait désormais d'avoir perçu (en 10 jours, un mois, deux mois...) un revenu brut de 9,61 x 600 = 5766 euros (congés payés et primes diverses compris) pour qu'un membre de collectivité religieuse libère celle-ci de toute cotisation pour son temps religieux.

Enfin au CA de septembre 2014, la vice-présidente a fait part des propositions émanant manifestement de la Corref. Deux pistes sont proposées: la première qui correspond à notre demande à savoir des cotisations Cavimac au prorata du temps religieux, la deuxième au contraire, se fondant sur la rémunération perçue dans le cadre du temps partiel « civil », cherchant à diminuer au maximum les cotisations exigées pour le temps partiel religieux. Un consensus appelait à poursuivre l'étude et Mgr Bonnet nous remerciait d'avoir soulevé cette question importante.

Du côté du Ministère, la commissaire du gouvernement, ne percevant pas très bien l'enjeu, demandait que lui soient adressées des simulations permettant de bien cibler les conséquences par des exemples concrets. Nous avons donc adressé en octobre 2014 une étude chiffrée, puis en décembre un tableau complémentaire faisant ressortir le plombage des retraites que constituerait l'application de la piste 2.

Notre association doit bien comprendre l'enjeu: nous revendiquons depuis le début que le temps de travail civil ne serve pas de prétexte pour une retraite au titre du temps religieux inférieur à 85% du SMIC. Or, la mesure préconisée par la piste 2 consiste précisément à plomber la retraite issue du temps partiel en la ramenant aux minimums de la retraite Cavimac.

À la limite, cela importe peu pour les restés qui continuent à percevoir tous les soutiens de leurs cultes jusqu'à leur mort. Mais il faut bien comprendre que par le biais du « salaire annuel moyen/25 meilleures années (demain sans doute sur la totalité de la carrière)» regroupant tous les revenus, les « partis » auront beau avoir eu ensuite une « belle carrière », leur retraite sera définitivement plombée quoi qu'ils fassent ensuite dans la vie civile. Une diapositive présentée à l'AG illustrera ce danger.

La présence d'administrateurs AMC au CA de la Cavimac fut une grande avancée pour laquelle nous saluons les actions de deux présidents successifs Jacques Bassot et Jean Droillard, ainsi que leurs conseils. Nous avons établi depuis une approche plus à l'image de celle des administrateurs syndicaux dans les autres caisses de Sécurité sociale. Nous sommes résolument porteurs du point de vue de l'assuré social par rapport aux points de vue «employeur» des administrateurs désignés par les cultes. Cette posture conduit parfois à des tiraillements mais notre droit à parler haut et fort au CA fait désormais partie de la normalité et de débats constructifs.

Jean Doussal, Catherina Imbault-Holland

Rapport d'activité de la commission « Avenir de nos retraites ».

NB : après l'AG de La Rochelle cette commission a pris le relais de la commission « réforme des retraites » qui avait travaillé en 2013, avec le concours de Philippe Coursier pour présenter un projet de réforme de la Cavimac.

La commission a déployé son action dans deux directions :

1. En direction des parlementaires

1.1. Création d'un outil spécifique : «APRC Info » :

• Objectif : informer les parlementaires des actions menées et alerter sur les irrégularités du régime Cavimac (3 numéros parus : octobre 2014, janvier et février 2015).

1.2. Dépôt d'une question écrite au gouvernement

- Interpeller le gouvernement sur une revalorisation des retraites en s'inspirant des mesures prises pour les exploitants agricoles dans la loi de janvier 2014 (attribution de 66 points de retraite complémentaire / année d'activité).
- Sur 40 parlementaires contactés : 3 questions déposées.

1.3. Proposition d'amendements au PLFSS 2015 et suites du débat parlementaire

- Trois amendements déposés (par Mme Laclais, députée de Savoie):
 - cotisation assise sur les revenus réels si ceux-ci sont > smic.
 - définition des critères objectifs de l'engagement religieux et suppression de l'article L. 382-29-1.
 - demande au gouvernement d'un rapport sur la revalorisation des retraites des cultes.
- Objectif : obtenir des améliorations dans le cadre de la recevabilité financière (art. 40). Bilan : un seul amendement (assiette de cotisation) a été discuté et... retiré!
- Dans la suite du débat à l'assemblée, une lettre à Mme Touraine est cosignée par deux députées (Mmes Bulteau, Vendée et Laclais, Savoie) demandant la mise en place d'un groupe de travail parlementaire.
- Une relance est faite auprès des parlementaires locaux déjà contactés afin qu'ils apportent leur appui à la proposition lancée par leur deux collègues.

1.4. Bilan:

- 40 parlementaires ont été contactés par les adhérents de leur région.
- Les membres des 2 commissions des affaires sociales (Assemblée + Sénat = 114 parlementaires) ont reçu les 2 numéros d'APRC Info.
- Au plan local, des rencontres ont eu lieu avec 20 député(e)s et 6 sénateur(trice)s.
- Depuis, plusieurs parlementaires ont écrit à la ministre des affaires sociales.

2. En direction du gouvernement

Durant l'été 2014 : une synthèse de la jurisprudence est envoyée au président de la république et aux principaux ministres concernés (Premier ministre, affaires sociales, intérieur, budget).

- Objectif : obtenir l'application par la Cavimac de la jurisprudence gagnée en cassation (spécialement sur les trimestres de probation et la valorisation des trimestres < 1979) .
- Les réponses reçues (Premier ministre et ministre des affaires sociales) reprennent les positions de la Cavimac et des cultes. D'où une nouvelle demande de rendez-vous est adressée au ministère.

- Novembre 2014 : un adhérent prend l'initiative d'écrire au Président de la République. Le courrier est transmis au ministère des affaires sociales qui propose un rendez-vous avec la Direction de la Sécurité sociale.
- Le 9 février 2015 : une délégation de l'APRC est reçue à la DSS. Objectif prioritaire : la revalorisation des « petites retraites » des cultes (sur le modèle de ce qui a été fait pour les agriculteurs dans la loi de janvier 2014). Bilan de cette rencontre : l'interprétation de la loi que fait le Ministère reste pour l'instant orientée vers la préservation des intérêts des cultes et non vers une amélioration des droits des assurés.
- La référence appuyée à la volonté du législateur et le questionnement sur la laïcité nous invite à intensifier l'action vers les parlementaires. En attendant la jurisprudence à venir...
- Après cette rencontre, un courrier avec demande de rendez-vous est adressé au Bureau des cultes du ministère de l'Intérieur.

Bilan:

- En positif : l'accueil favorable des parlementaires rencontrés face à l'analyse que nous leur avons présentée de la situation et des incohérences du régime Cavimac. Ce qui a déclenché l'initiative conjointe des deux députées de Vendée et de Savoie.
- En négatif, un constat : nous avions prévu un volet « médiatisation » de ces actions, mais nous ne sommes pas parvenus à le concrétiser. L'AG 2015 fournira peut-être une occasion favorable, comme cela avait été le cas l'an dernier au moment de l'AG à La Rochelle.

Michel Nebout

Quelles régions proposeront leur candidature pour organiser l'assemblée générale en 2016 ?

Rapport d'activité de la commission « Régions ».

Le rapport moral donne un certain nombre d'éléments sur l'activité des régions car elle témoigne de la vitalité de l'association.

Le nombre des rencontres varie dans l'année, selon les régions. Mais toutes les régions se réunissent avant l'assemblée générale, toujours considérée comme le moment fort de l'année. Il permet dans la convivialité, débats et échanges sur les actions passées et futures. Malheureusement, les plus jeunes de nos adhérents encore en activité n'y participent que rarement bien qu'elles soient fixées en fin de semaine.

Il y a sans doute quelque chose à faire pour mieux intégrer "les jeunes" qui ont besoin d'entamer une procédure. Ils se retrouvent isolés alors qu'ils auraient le plus grand besoin d'être soutenus par leurs aînés.

Lors de sa réunion de décembre, le conseil d'administration a souhaité faire le point sur le rôle du correspondant local dans l'association. Il leur a été proposé un questionnaire auquel un bon nombre d'entre eux a répondu. Voici la synthèse des réponses qui alimentera sans doute leurs échanges avant l'assemblée générale le samedi matin 28 mars à 10h30.

RÔLE DES CL.

- Informer, créer des liens avec les adhérents.
- Bloquer les querelles stériles et les combats internes stupides.
- Organiser les rencontres.
- Faire le lien avec le conseil d'administration.

AMELIORATIONS

- Assurer la relève.
- Faciliter le contact informatique et acquérir quelques notions pour mieux utiliser le site.

COMMUNICATION

- Visites, téléphone, pouvoir se déplacer.
- Connaître les initiatives des autres.
- Recevoir les documents en temps et en heure (1 mois avant l'AG).
- Prévoir un Endirca plus synthétique, plus simple pour être utilisé en réunion de région.

ADHERENTS

- Communiquer aux CL les nouveaux adhérents.
- Faire le point sur l'état des cotisations avec les CL

SOUCIS

- Le vieillissement, beaucoup d'aînés
- Trop de place donnée au juridique?

QUESTIONS

- Liens avec l'Apsecc, avec d'autres associations portant des intérêts similaires.
- Les réunions locales sont-elles encore adaptées?
- Rien ne vaut la rencontre... au gré des audiences, des décès, des rencontres occasionnelles.
- Comment faire le lien avec les aînés? Ne pas oublier ceux qui ne peuvent pas se déplacer ou qui n'ont pas internet.

PROPOSITIONS

- Un mandat limité pour les correspondants locaux.
- Rencontre des délégués (CL) pendant l'AG.
- Désigner le plus jeune CL pour participer à une réunion du CA
- Présence de membres du CA lors des réunions en région.
- Faire un référendum auprès des adhérents.
- Pour permettre de toucher de nouveaux adhérents on pourrait faire passer un communiqué dans la presse quotidienne régionale pour annoncer une réunion locale. À cet effet un CL a rédigé l'exemple de communique de presse suivant.

EX PRETRES, RELIGIEUX, RELIGIEUSES

Il y a des départements, comme le Gard, la Savoie ou l'Isère, où les adhérents sont encore nombreux mais ils ne se déplacent plus pour participer aux réunions de leur région.

Il y a des départements où les adhérents sont peu nombreux et, qui plus est, dispersés.

Que faire pour les uns et les autres?

Le rôle des CL n'est plus à démontrer et ils ont été les moteurs de nos actions en direction des parlementaires.

Il ne faut rien "laisser tomber"...car de la vitalité de la vie des régions dépend celle de l'APRC.

Rémi Pottier et Isabelle Saintot

Rapport d'activité de la commission « Femmes ».

À l'AG de La Rochelle, une orientation prévoyait de créer deux branches ou deux temps dans les réunions:

- 1- Pour les ex-religieuses : développer les contacts pour retrouver les ex-religieuses :
 - par la diffusion des flyers et autres liens.
 - en mettant ce point à l'ordre du jour des rencontres régionales.
 - en organisant des rencontres régionales d'ex-religieuses.
- 2- Pour les femmes d'ex-prêtres :
 - étudier la faisabilité de démarches en justice pour obtenir une indemnité compensatrice de l'USM2 au décès du bénéficiaire.
 - contacter les femmes intéressées par cette démarche en fonction de ces résultats.

Cette commission ne s'est donc plus réunie à Paris puisqu'elle a décidé de fonctionner différemment.

Les ex-religieuses :

• En Bourgogne Franche-Comté, elles se sont réunies le 13 août 2014 chez Colette Thomas à Chenove (près de Dijon). Nous étions une douzaine, parfois accompagnées du conjoint. Cette réunion a été vécue comme un groupe fraternel de paroles dans un climat d'écoute et de confiance réciproque "ça détend par rapport à ce qu'on a vécu". C'est un lieu d'informations et d'aide pour remplir un formulaire, une demande car on peut y exposer ,sans problème, les données de situations difficiles.

Le groupe souhaite maintenant s'élargir en accueillant les conjointes des ex-diocésains qui désirent, elles aussi, échanger sur leur expérience.

Notre projet : nous retrouver chaque trimestre pour aller plus loin, nous retrouver dans l'esprit APRC, essayer de contacter d'autres ex- religieuses qui sont encore dans la nature, sans lien avec aucun groupe et qui « n'osent pas" sortir de leur anonymat.

Qu'elle soit en couple ou non, chacune souhaite mieux connaître ses droits car les expériences des unes sont utiles aux autres.

L'idée de se rencontrer une prochaine fois à Labergement Ste Marie (25160) ou à Champagnole (39300) n'a pas pu se concrétiser à cause des santés fragiles et du mauvais temps.

Nous avons eu deux nouveaux contacts : à Dijon, grâce au journal local, pour Élisabeth qui est devenue adhérente et à Paris, par le flyer, pour une jeune de la communauté St Jean.

• Dans le 3B (Béarn, Bigorre, Basque) la même idée fait son chemin mais n'a pas pu encore se concrétiser.

Ce genre de rencontre ne peut qu'être bénéfique. Les problèmes sont les mêmes que pour les réunions régionales : les distances, les problèmes de santé ou familiaux.

Les compagnes des ex diocésains :

La question essentielle reste le problème de la réversion de l'USM2 ou au moins une compensation pour les veuves.

Le jugement du TGI de Paris qui doit intervenir le 24 mars pour les 13 dossiers donnera des indications sur les pistes à mettre en œuvre à l'AG de Lyon.

En matière de droit à la retraite, l'égalité entre les hommes et les femmes est encore loin d'être une réalité puisque les services statistiques du ministère du travail et de l'emploi viennent de dire "que les femmes perçoivent encore une retraite inférieure de 26% à celle des hommes".

C'est pourquoi, les femmes de l'APRC doivent anticiper leur retraite, bien connaître leurs droits pour avoir "une retraite convenable" en menant des actions spécifiques au sein de l'association.

Colette Thomas

Rapport d'activité de la commission sociale.

Le travail de la Commission Sociale a été réduit à sa plus simple expression durant l'année 2014 suite à des problèmes de santé, aux surcharges de travail et à la non implication des personnes composant cette commission.

Une seule personne s'est manifestée en nous faisant parvenir un dossier sur les aides accordées dans son département et nous l'en remercions.

Le seul travail effectué est une collecte de documents pouvant aider à l'élaboration d'un fichier comportant les diverses aides accordées sur le plan national.

Ce bilan soulève bien des questions :

Pourquoi si peu d'intérêt alors que la création de cette commission semblait répondre à un grand besoin dans notre association lors de l'AG de La Rochelle ?

Pourquoi personne ne s'est adressé à la commission pour obtenir une aide ou des renseignements ?

Pourquoi les personnes qui se sont inscrites dans cette commission à La Rochelle ne se sont pas manifestées et sont restées totalement passives et inertes, ne faisant aucune proposition constructive ?

Comment faire évoluer la commission sociale à un niveau local où elle a beaucoup plus de chance de rendre service ?

Pour ma part, je n'ai jamais envisagé le rôle de cette commission comme une simple gestion d'un fichier d'aides.

L'accueil, le contact, le dialogue, l'entraide sont le cœur du travail de cette commission qui ne peut être fait que localement.

Cela n'a pas fonctionné cette année et nous ne pouvons que le regretter.

Chantal Dauny

Rapport d'activité de la commission « Communautés nouvelles ».

Depuis février dernier, la commission s'est enrichie d'un membre - Chantal Dauny -, ce qui la porte à ...deux personnes!

Si d'autres pouvaient venir?

La dite « commission », jusqu'à présent composée d'une seule personne, n'a rien fait cette année, hormis le suivi individuel de quelques adhérents : Hélène Patricia et Solange, ex moniales de Bethléem, Franck, ex des Béatitudes, auquel manquent l'ensemble des 84 trimestres de sa vie religieuse. Une négociation via le SAM (Service Accueil Médiation de la CEF) a abouti pour Solange au versement d'un petit capital et pour Patricia à un versement d'arriérés de cotisations, (avec l'aide de Catherina Imbault-Holland).

Le seul article mis sur le site internet de l'APRC depuis la dernière AG a été lu près de 300 fois. Un autre article, paru en 2011 a été lu 750 fois. Les fiches mises en ligne pour chaque communauté sont consultées de manière très inégale : entre 100 et 1500 fois (875 pour les Travailleuses Missionnaires dont on parle tant actuellement). Mais certaines communautés représentent moins de dix personnes.

Il serait utile de recenser les communautés nouvelles à partir du site internet de chaque diocèse, notamment pour prendre en compte celles récemment créées – et elles fleurissent en permanence, comme si les communautés anciennes ne répondaient plus aux attentes...

Christiane Paurd

Rapport d'activité de la commission « Communication ».

Media Internet

Tout d'abord un rappel, on doit parler de « média internet » et pas seulement « du site », le site étant une composante des moyens de communication offerts par internet.

• Le site

Le site de l'APRC en est à sa 3^{ème} génération. La première date de 2003 avec un site construit à partir de pages statiques (les pages HTML), technique couramment utilisée à cette époque. La 2^{ème} en 2007 à partir d'un « portail ou CMS», base qui a été adaptée aux besoins de l'APRC.

Depuis quelque temps le conseil d'administration et des adhérents exprimaient le besoin d'un renouvellement et un nouveau portail était en préparation fin 2014. D'ailleurs des bugs, des dysfonctionnements, sont apparus par exemple l'impossibilité de mettre un édito en ligne. Le 3ème site a donc été mis en fonctionnement sans attendre sa finalisation, la réparation de l'ancien aurait été une perte de temps et d'efficacité. Cette 3ème installation est basée sur un autre portail (le CMSMS) mieux structuré car il tient compte des évolutions de l'internet et du codage, il est aussi plus facilement adaptable à nos besoins.

Temporairement, cela implique un fonctionnement sur le nouveau site mais avec quelques pages qui restent sur l'ancien car la récupération de toutes les pages et documents demande du temps.

Pour le moment, **le forum** hébergé sur l'ancien site est toujours en fonctionnement, il sera déplacé sur le nouveau dès que possible.

• Conséquences pour les usagers :

- Changer quelques habitudes, et nous signaler les problèmes.
- Utiliser de nouveaux codes : un identifiant identique à leur adresse mail et un mot de passe que chacun peut créer ou renouveler sans avoir recours au gestionnaire du site.
- Conserver pour le moment les anciens codes sous la main pour garder l'accès aux anciennes pages et surtout au forum
- En cas de difficultés, envoyer un mail à <u>maintenance@aprc.asso.fr</u>. Nous y répondons le plus rapidement possible ; on peut aussi vous dépanner à distance en prenant la main sur votre ordinateur avec teamwiever. La technique ne doit pas être un obstacle à la communication, un dépannage sur le site de l'APRC est aussi une expérience qui peut faciliter l'utilisation de cet outil dans un autre contexte que celui de l'APRC.

Georges Delenne

Presse

Nous rencontrons beaucoup de difficultés à médiatiser notre situation. Nos appels aux journalistes sont souvent sans réponse et s'ils débouchent sur un article, nous sommes parfois déçus ou insatisfaits. Les médias s'intéressent un peu à nous lors d'événements (procès, anniversaire, décès, assemblée générale). Les témoignages personnels et actions individuelles passent bien auprès des journalistes car ils sont friands de faits et d'images.

La communication réalisée en direction des élus et parlementaires, du président de la République, du gouvernement et de la direction de la Sécurité sociale nous laisse quelques espoirs de débouchés. Grand merci à tous ceux qui en sont les artisans.

Bulletin

De correcteur d'articles j'ai été promu directeur de publication. Peu expérimenté, j'ai fait de mon mieux en étant très bien épaulé par Paul Chirat et Isabelle Saintot et les administrateurs. Arrivant en fin de mandat, je fais **appel à candidature** pour assurer la réalisation de quatre bulletins à l'année. Ce service consiste à collecter des articles en lien avec les auteurs puis les relecteurs, assurer la mise en page, contacter l'imprimeur et les responsables du routage. Merci à tous ceux et celles qui ont participé à ce travail collectif. A l'avenir, la rédaction d'articles pourrait être grandement améliorée en adoptant des outils de travail collaboratif modernes. Cela faciliterait les échanges d'avis sur le contenu et permettrait une cohérence générale, tant sur le fond que sur la forme, lors de toute publication.

Et maintenant ne nous faudrait-il pas :

• Constituer une équipe de rédaction qui réfléchisse et travaille régulièrement pour :

- sélectionner les articles destinés à la presse ou au bulletin,
- réactualiser annuellement le dossier de presse,
- solliciter des témoignages significatifs,
- rédiger les communiqués de presse,
- réagir vite aux prises de position ou aux propos erronés de nos adversaires (droit de réponse),
- tenir un fichier des contacts avec les médias (nom, journaliste, mail, thème...) et en assurer le suivi?

et se décide à utiliser ensemble des outils efficaces de rédaction.

• Contacter directement les agences de presse ou les boites de production

- qui font la pluie et le beau temps de l'actualité,
- où puisent les médias pour réaliser leurs articles?

• Aller à la rencontre du citoyen ou du chrétien proche de nous

- mairie, centre social, comité d'intérêt local, caisse de retraite, association, entourage...
- sortie des lieux de culte, Mouvement Chrétien des Retraités, connaissances...?

• Envisager une journée nationale des AMC

- mener une action APRC concertée sur toute la France?

Michel Barbut

Rapport d'activité de la commission « relations extérieures ».

Quelques membres de l'APRC adhèrent également à l'AVREF (aujourd'hui Aide aux Victimes des dérives de mouvements religieux en Europe et à leurs Familles, autrefois Association Vie Religieuse et Familles). Isabelle Saintot, Alain Gauthier et Catherina Imbault-Holland ont rencontré des représentants de l'AVREF le 15 décembre, notamment à propos des problèmes rencontrés par d'anciennes « Travailleuses Missionnaires ». Il s'avère que les principales préoccupations de ces femmes d'origine étrangère soient d'abord d'obtenir un titre de séjour pérenne pour pouvoir travailler, se loger et vivre normalement en France. La plupart du temps, elles ne connaissent pas leur situation en matière de droits sociaux, et le problème de la retraite n'est pas leur priorité.

Isabelle Saintot a participé le 24 novembre à l'assemblée constitutive de l'association "Sentinelle" et rencontré sa fondatrice Laurence Poujade, en dissidence de l'AVREF. Étaient présents tous les représentants des associations qui se préoccupent des dérives sectaires en France et en Europe, ainsi que le président de la MIVILUDES*, Mgr Dubasque, responsable de ces questions à la CEF avec Sr Sorlin. Ce fut l'occasion pour Isabelle de redire que l'absence de cotisations sociales constitue une dérive sectaire, ce qui a provoqué une demande d'article de la part de Mme Marie Drilhon de l'ADFI 78* sur "la protection sociale des congrégations" pour la revue trimestrielle "Bulles" de l'UNADFI*. Sa rédaction par Jean Doussal est en cours.

Christiane Paurd a été en contact par mail à plusieurs reprises avec Chantal Sorlin, du « Service national d'accueil des victimes de dérives sectaires », créé fin 2013 par la CEF. Un rendez-vous a été demandé le 21 janvier à Mgr Dubasque, en charge de ce service. A ce jour, nous n'avons pas de réponse.

Ces nouveaux contacts sont devenus indispensables étant donnée la situation difficile des nouveaux adhérents de l'APRC issus de ces communautés catholiques dans lesquelles les dérives sectaires sont fréquentes.

MIVILUDES : Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires

UNADFI: Union nationale d'associations de défense de familles et d'individus victimes de dérives sectaires.

ADFI 78 : antenne départementale de l'UNADFI

Christiane Paurd

Appel à candidature

La trésorerie gérée par une équipe.

Le trésorier de l'association a pour missions principales de :

- Recevoir les cotisations, les dons et autres contributions,
- Payer les factures et les remboursements de frais,
- Tenir la comptabilité,
- Rendre compte au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale,
- Gérer les finances avec le Conseil d'Administration,
- Préparer le budget prévisionnel, le soumettre au CA et à l'AG.

Depuis plusieurs mois, Josiane Etchegaray prend en charge intégralement la réception des chèques et leur remise en banque. Elle participe également aux réunions du CA.

Cette expérience nous montre que nous pouvons travailler à plusieurs et partager les responsabilités, même si nous sommes éloignés géographiquement.

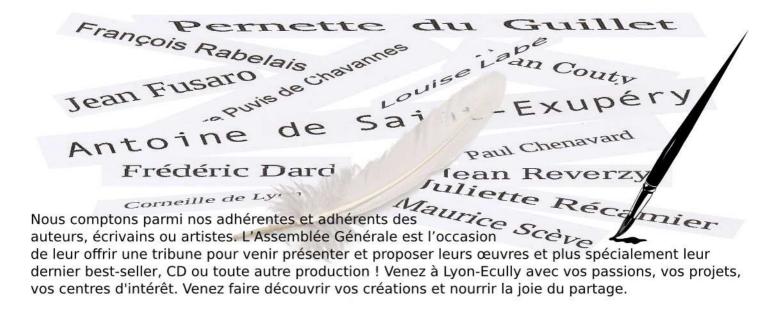
Il est important pour notre association que nous formions une petite équipe qui gère les finances. Cela allège les tâches de chacun et, dans la mesure où plusieurs personnes partagent l'information, c'est un gage de sécurité en cas d'indisponibilité de l'une ou l'autre.

C'est pourquoi je propose à chacune et à chacun de se poser la question de sa participation à l'équipe de trésorerie de l'APRC. Si vous pensez pouvoir le faire, prenez contact avec le bureau de l'APRC.

Merci.

Henri Gressier (tresorieraprc@gmail.com)

Plumes et Pinceaux



Février 2015 23 APRC Bulletin n° 70

L'A.P.R.C. rencontre la Direction de la Sécurité Sociale

Ce 9 février 2015, une délégation de l'APRC¹ était reçue par **Mme Aude De Vivies**, directrice adjointe à la 3^{ème} sous-direction des retraites et de la protection sociale complémentaire, et membre de la commission consultative des cultes. Mme Pardessus, chef du bureau des cultes, était excusée.²

Ce rendez-vous faisait suite à un courrier de Rémi Pottier –adhérent de l'APRC– adressé au Président de la République et transmis à la Ministre des Affaires Sociales. Celle-ci a demandé à la DSS de recevoir l'intéressé, accompagné d'une délégation de l'association.

Après que Rémi Pottier ait ouvert l'échange, Isabelle Saintot présente les objectifs de la réunion, en s'appuyant sur les termes d'un courrier adressé par deux députées, Mmes Laclais (Savoie) et Bulteau (Vendée), à la ministre, Mme Marisol Touraine. Ces députées pointent les anomalies de l'actuel régime des cultes : « le bas niveau des retraites, la disparité des pensions afférentes aux mêmes périodes selon la date de liquidation, l'absence de retraite complémentaire pour les membres des congrégations et collectivités religieuses, les dérogations et exonérations dont bénéficient les cultes ». Elles concluent en suggérant à la ministre la mise en place d'un groupe de travail parlementaire chargé d'étudier ces questions.

L'application de la loi vue par le ministère...

Mme de Viviès tient à rappeler le cadre général dans lequel s'inscrit le régime des cultes. Elle est consciente que les règles d'affiliation ont évolué au fil du temps. Elle insiste sur le fait que « le législateur ne définit pas –et n'a jamais voulu définir— ce qu'est un culte ou un ministre du culte... En l'absence de définition au plan législatif, chaque culte indique quelles sont les personnes membres de son culte ». Lorsque la question est portée devant les tribunaux, « le juge regarde au cas par cas et apprécie la situation de la personne ». Elle rappelle qu'une possibilité de rachat a été instituée « pour les périodes de formation à l'exercice du ministère ou de la vie religieuse ». Enfin, les droits à retraite étant contributifs, il y a des règles pour la prise en compte des trimestres non cotisés...

... et le point de vue de l'APRC

Textes de lois et jugements à l'appui, Joseph Auvinet réagit sur les règles d'assujettissement appliquées par la Cavimac : « Votre position est-elle conforme à la loi, alors que 15 arrêts de la Cour de cassation ont rappelé que les conditions d'assujettissement découlent exclusivement de l'article L 382-15 CSS et qu'un arrêt du Conseil d'État a rappelé à la Cavimac qu'elle n'avait pas reçu compétence pour définir les conditions d'assujettissement ? La Cour de cassation a d'ailleurs précisé des conditions objectives basées sur des faits : une vie en communauté et une activité essentiellement au service de sa religion. »

Joseph montre le titre du rapport annuel 2012 de la caisse : « Un organisme au service des cultes ». « C'est comme si on disait du régime général : un organisme au service des patrons ! ». Il rappelle une citation récente du Président de la République : « la laïcité n'est pas négociable ». « Or le culte catholique a imposé sa loi canonique avec des critères religieux (tonsure, diaconat, premiers vœux) pour les affiliations. Le ministère a approuvé ! Et la Cavimac impose encore ces critères ». Il cite à l'appui des lettres récentes de la Cavimac et le nouveau règlement intérieur 2013 de la caisse. Il reproche au président de la Cavimac de méconnaître la loi lorsqu'il affirme que l'affiliation n'est pas basée sur une activité, mais sur "un statut"... alors que l'article 3 de la loi du 2 janvier 1978 stipule : « les personnes qui exercent ou qui ont exercé des activités ... reçoivent une pension de vieillesse... ».

Mme de Viviès explique l'absence de représentants des assurés au sein de la caisse par l'absence de *syndicat des ministres du culte*. Nous lui signalons qu'une association d'assurés, l'Apsecc, regroupe des ministres du culte en exercice et des membres des communautés religieuses. Elle semble en ignorer l'existence.

Sur les affiliations, elle réaffirme : « le législateur s'interdit de définir ce qu'est un culte ». Elle en conclut que c'est à chaque culte de fournir les éléments objectifs permettant de déterminer le statut cultuel de ses membres. Elle précise que la commission consultative réfléchit de plus en plus dans une perspective inter-cultuelle. « Aujourd'hui il y a beaucoup de contentieux encore en instance sur tous ces sujets... On attend les arrêts à venir pour avoir une meilleure vision des choses, en particulier en ce qui concerne le rachat des trimestres, avant d'envisager, s'il le fallait, de passer par une action « réglementaire ... ». Mais Mme de Viviès n'a pas précisé sur quoi porterait cette hypothétique action réglementaire.

_

Isabelle Saintot, Rémi Pottier, Joseph Auvinet, Michel Nebout..

² Par le passé, l'APRC a déjà rencontré le ministère des affaires sociales. Ainsi en 2012 avec un conseiller au cabinet de la ministre, puis en janvier 2014 avec des représentantes de la DSS. L'APRC y portait un projet de réforme de la Cavimac, élaboré à l'occasion de la réforme des retraites de 2013.

En matière de laïcité, elle reconnaît que certains assurés du régime général pourraient trouver à redire en découvrant que leurs cotisations servent à financer la Cavimac et pourraient reprocher à l'État –comme le disent certains—de financer les cultes.

La revalorisation des petites retraites

La revalorisation des pensions liquidées sur la base du maximum Cavimac³ est présentée par Michel Nebout comme un des objectifs prioritaires de l'APRC. Elle figurait dans la question écrite déposée par plusieurs députés à l'automne dernier. L'objectif serait de porter –dans un premier temps– le maximum Cavimac au niveau du minimum contributif majoré⁴. La loi de janvier 2014 fournit un modèle de revalorisation de petites retraites déjà liquidées : celles des exploitants agricoles, grâce à des points de retraite complémentaire accordés gratuitement par année d'activité. Un dispositif de ce type n'est pas contraire au principe d'intangibilité d'une retraite liquidée, puisqu'on ne touche pas à la retraite de base. Quant à son financement, l'APRC a des propositions (dont certaines figuraient déjà dans notre document de 2013) : « Le financement pourrait combiner diverses mesures : transferts liés aux économies réalisées sur le recours aux aides sociales ; mesures du type « cotisation d'équilibre », à l'image de la cotisation de solidarité prévue par la loi de 1979 et versée par les cultes jusqu'en 1998⁵ ; mesures visant à mettre fin aux exonérations, révision de l'assiette de cotisation, rétablissement des cotisations au prorata du temps religieux pour ceux qui travaillent à temps partiel, etc. »

Sur ces propositions, Mme De Viviès a pris beaucoup de notes, mais n'a pas exprimé de point de vue. Elle a cru utile de rappeler qu'une loi n'est pas rétroactive, qu'elle a un effet pour l'avenir et non pour le passé, « sans que cela ne contredise le principe d'égalité ».

L'épineuse question du « temps partiel »

Sur la question du temps partiel, Mme de Viviès défend –sans la nommer– la piste 2^6 : « La loi prévoit que les cotisations pour 600 heures annuelles valident 4 trimestres. Dès lors l'assuré qui a cotisé pour 600 heures annuelles dans un autre régime n'a pas à cotiser à la Cavimac ». Quand on lui rétorque qu'un assuré qui fait deux mi-temps dans deux régimes différents (ex. RG et MSA) cotise dans les deux, elle répond que la Cavimac est un régime « subsidiaire ».

Or, à l'occasion du débat sur le sujet au sein du CA de la Cavimac, nos administrateurs ont présenté un document argumenté dénonçant d'une part, une confusion entre « période de référence » et nombre de trimestres validés pour le droit à pension, et d'autre part, une interprétation erronée de la subsidiarité. Soit notre interlocutrice ne l'a pas lu, soit le ministère lit le texte de la loi avec d'autres lunettes que nous... Par manque de temps, nous n'avons pas pu argumenter davantage sur le sujet.

Signalons qu'à propos d'une mise en cause du mode de calcul, utilisé par la Cavimac, pour la pension afférente aux périodes d'activité entre 1979 et 1997, Mme de Viviès tient à ce que lui soient signalés les cas où la réglementation a été mal appliquée par la caisse.

En résumé ...

Le climat de la rencontre a été franc et cordial. Notre interlocutrice ne s'est pas contentée de nous entendre. Mais restant strictement dans le cadre de ses missions, et malgré quelques timides ouvertures, nous avons compris, en l'écoutant, que l'interprétation de la loi que fait le ministère reste pour l'instant orientée vers la préservation des intérêts des cultes et non pas vers une amélioration des droits des assurés.

La référence appuyée à la volonté du législateur et le questionnement sur la laïcité nous indiquent que nous ne nous trompons pas de chemin en nous tournant vers les parlementaires qui constituent le pouvoir législatif. En attendant la jurisprudence à venir...

Michel Nebout et les membres de la délégation.

Février 2015 25 APRC Bulletin n° 70

-

Pensions liquidées avant octobre 2006. Montant mensuel pour une carrière complète: 383 euros.

⁶⁸⁷ euros/mois pour une carrière complète.

par ex. le reversement par les diocèses d'une partie du complément mensuel de retraite destinés à leurs ministres dans une caisse destinée à alimenter cette cotisation d'équilibre. Pour info, nous avions apporté un dépliant du diocèse de Grenoble : le complément de retraite mensuel moyen versé aux prêtres âgés est de 420 Euros.

Concernant les temps partiels, deux pistes ont été présentées au dernier CA de la Cavimac. La piste 1
—soutenue par nos représentants— fait cotiser à la Cavimac et à l'autre régime en cas de deux mi-temps, permettant ainsi d'améliorer les petites retraites. La piste 2 exonère de cotisations à la Cavimac dès que l'intéressé bénéficie d'un revenu civil de 5600 € annuels.

Ils nous ont quittés

Trente-deux décès, c'est beaucoup. Mais comme nous n'en sommes pas toujours informés, il est difficile d'être très précis. C'est pourquoi, ce tableau prend en compte les décès qui ont été enregistrés depuis la dernière assemblée générale et qui sont survenus parfois bien plus tôt. Par l'intermédiaire de ce bulletin, nous voulons dire à celles et à ceux qui ont perdu un être cher, toute notre compassion et nos amicales pensées car ils ont fait ou soutenu l'APRC.

Alpes - Côte d'Azur	M. MEIRAN Camille (06)	1
Aquitaine	M. CHABALGOÏTY Paul (33)	3
	Mme CIBIEL BORDEN Lynda (33)	
	M. CIBIEL Jean-Luc (33)	
Bourgogne	M. PIVIN Maurice (89	4
	M. ANDRIOT Guy (21)	
	M. GOURIER Bernard (21)	
	M. PETEY Jean-Marie (21)	
Bretagne	M. GOACHET Yves (29)	3
	M. OLLIVIER Marcel (56)	
	Mme OLLIVIER Monique (56)	
Centre	M. NEUVILLE Henri (19)	1
Charente-Maritime	M. PIJOLLET Pierre (17)	1
Drôme-Ardèche	M. SCHNEIDER François (26)	1
Franche-Comté	M. WENDLINGER Pierre (25)	1
Ile-de-France et Paris	M.BARANGER Michel (75)	3
	M. PAMILLON Jean (95)	
	M. MARCHAND Norbert (75)	
Loire	M. RIOU Bernard (42)	1
Midi-Pyrénées	M. MARTIN Pierre (31)	2
	M. CHAINET Jean-Marie (31)	
Nord-Pas-de-Calais	M. BOUCHE Gonzague (59)	1
Normandie	M. MOTARD Claude (14)	2
	M. GAUTIER André (76)	
Pays de la Loire	Mme. COURMONT Marguerite (49)	5
	M. PATRY Alphonse (49)	
	Mme DEVANNE Thérèse (49)	
	M. ROUALLAND Georges (44)	
	Mme LE MERCIER Henriette (49)	
Rhône-Alpes	M. TRUC Jean-Claude (69)	2
	M. SOFFRAY Jean François (38)	
Les 2 Savoies	Mme PERRIN M. Claire (73)	1
	Total	32
Ancienne adhérente	Mme RONDEAU Suzanne (44)	

Isabelle Saintot

Bonne préparation à l'assemblée générale dans vos groupes respectifs Espace destiné à vos notes et propositions :

APRC – ADHÉSION / COTISATION 2015 / DON

La cotisation de l'adhérent est payable en début d'exercice (année civile) pour en couvrir les frais. Elle donne droit de vote à l'assemblée générale de l'exercice concerné.

L'APRC, association loi de 1901, créée en 1978, « a pour but d'obtenir une retraite convenable pour les personnes qui sont lésées, au regard de leur retraite, du fait d'un engagement religieux antérieur, ou du fait de leur affiliation au régime de protection sociale institué par la loi 78-4 du 2 janvier 1978, actuellement dénommé Cavimac, ou encore du fait qu'elles n'y sont pas affiliées alors qu'elles pourraient ou devraient l'être ».

Toute personne qui soutient cet objectif et veut participer à sa mise en œuvre peut en devenir **adhérent** en payant une cotisation. L'association souhaite aussi le soutien de **sympathisants** : ce sont d'autres personnes qui, sans vouloir adhérer, veulent cependant apporter leur soutien ou marquer leur solidarité.

Adhérer à notre association c'est la soutenir, mais c'est aussi en accepter les statuts (à demander).

Le montant de la cotisation est indicatif.

Le bulletin de l'APRC est envoyé aux adhérents.

Aucun versement de cotisation ou de don ne peut donner lieu à remboursement ou reçu fiscal.

La loi sur les informations nominatives s'applique à ce formulaire. Pour demander correction ou suppression, écrire à l'adresse ci-contre, ou utiliser la messagerie du site (lien en bas de page).

APRC / Josiane ETCHEGARAY
52 RUE DU MOULIN BARBOT
64600 ANGLET

Tél.: 06.25.20.79.90

Pour ne pas recopier l'a	ndresse d'expédition ci-dessus, vous pouvez utiliser une envelop	pe à fenêtre et plier ici :	
Veuillez trouver ci-jo	oint, un chèque de (entourez ou complétez) :	Tarif indicatif:	
1. Adhérents	 Cotisation ordinaire (selon barème proposé par la de Cotisation minorée : 2^{ème} adhésion à la même adress Cotisation hors barème :	se avec un seul bulletin 24 € pombre et donc notre représentativité.	
2. Sympathisants	• Don (selon possibilités et volonté de soutien) :	€	Ē
Voici mes coordonné	es:		
Nom et prénom	:	Téléphone :	
Bâtiment ou lieu-c	lit::		
Rue	: :		
Code postal et co	mmune :		

Pour mieux vous connaître et mieux vous défendre

Pour défendre notre cause, nous devons souvent dire qui nous sommes, combien nous sommes, d'où nous venons, quel est notre âge... toujours sous forme statistique et **jamais nominativement**. Le renseignement de ce formulaire est facultatif mais n'hésitez pas à nous redire ce que vous nous avez déjà dit ou écrit!

Pour tous : Année de naissance:

Pour les AMC : Nombre de trimestres à la Cavimac

Adresse courriel::

Quel est le nom de la « collectivité religieuse » où vous étiez en dernier lieu ?

Diocèse ou Congrégation.....:

N.B. Un AMC peut adhérer sans aucune référence à son ancienne appartenance cultuelle.

Pour être informé rapidement et faire connaître notre action : www.aprc.asso.fr

Notre site comporte une zone « grand public » et une autre réservée aux adhérents qui s'inscrivent.

Si vous rencontrez des difficultés pour vous inscrire, cochez cette case pour obtenir une inscription :

Février 2015 28 APRC Bulletin n° 70